

[Text]

The Chairman: Mr. McQuaid and then Mr. Schumacher.

Mr. McQuaid: Mr. Chairman, if I may return for a moment to this famous contingency fund, I would like to ask Dr. Willard this. When you find that within your department there is a deficiency, as there was apparently under the Fitness and Amateur Sport Act, and you want to go to the contingency fund to get enough money to pay the deficiency, do you have to get the authority of anybody? Who has authority to go to this fund to draw money? Do you have to go to your Minister and ask him first?

Dr. Willard: Mr. Chairman, in this case this is a decision of Treasury Board itself. It is not a case of our department.

The Chairman: Can you ask Treasury Board?

Dr. Willard: We made a submission to the government pointing out the problem that Winnipeg was encountering, and indicated that we had concluded this agreement with the Society and that we had met our agreement. We indicated that the one source of funds that they might seek to do this would be the Treasury Board Vote 5 Contingencies.

The Chairman: Mr. McQuaid wanted to know who made the final decision.

Mr. McQuaid: Right. That is what I wanted to know.

The Chairman: The Treasury Board?

Dr. Willard: Yes, this was not our department.

Mr. McQuaid: You just made the recommendation, but actually Treasury Board, which is the government, made the final decision.

Dr. Willard: That is correct.

Mr. McQuaid: The Auditor General notes that the cheque was issued on April 26, but not mailed out until May 29. Is there any significance between those two dates, any reason why it was issued and not sent?

Dr. Willard: I do not know why. Treasury Board was responsible for seeing that the cheque was transmitted.

The Chairman: Mr. Long, why did you make the observation?

Mr. Long: Mr. Chairman, the reason it would be issued on April 26 would be that that was very close to the deadline beyond which it could not have been issued. I do not think I should comment on why it was held up until May 29. The fact is that it was held up until May 29.

The Chairman: Mr. McQuaid.

Mr. McQuaid: As I understand it, Mr. Chairman, it is not the responsibility of—obviously Dr. Willard is not the man whom we should be questioning with regard to an expenditure of this kind. It is somebody from Treasury Board. I would like to know, first of all, why the cheque was delayed, and I am inclined to assume that the end of the fiscal year had some significance here. I am wondering if there is anything being covered up.

[Interpretation]

Le président: La parole est d'abord à M. McQuaid puis à M. Schumacher.

M. McQuaid: Monsieur le président, puis-je revenir un moment à ce fameux fonds en cas d'éventualité. J'aimerais poser au Docteur Willard la question suivante. Lorsque vous constatez que, au sein de votre ministère, il y a pénurie comme ça été le cas dans le cadre de la loi sur la Santé et le Sport amateur et que vous voulez réclamer certains fonds du crédit en cas d'éventualités pour avoir assez d'argent pour parer cette pénurie, devez-vous obtenir l'autorité de quelqu'un? Qui a autorité de déboursier l'argent de ce fonds? Devez-vous vous adresser au Ministre tout d'abord?

M. Willard: Monsieur le président, dans le cas qui nous occupe, c'est une décision qui relève du Conseil du Trésor lui-même. Cela ne relève pas du tout de notre ministère.

Le président: Pouvez-vous demander au Conseil du Trésor?

M. Willard: Nous avons présenté une demande au gouvernement en soulignant le problème auquel Winnipeg a à faire face et en lui indiquant que nous avons conclu cet accord avec la Société et que nous avions satisfait à nos obligations. Nous avons indiqué que la principale source de fonds dont ils pourraient tirer profit serait le crédit 5 en cas d'éventualité du Conseil du Trésor.

Le président: Monsieur McQuaid voulait savoir qui prend la décision finale.

M. McQuaid: Bon. Voilà ce que je voulais demander.

Le président: Est-ce le Conseil du Trésor?

M. Willard: Cela ne relève pas de notre ministère.

M. McQuaid: Vous avez simplement fait la recommandation, mais en fait c'est le Conseil du Trésor, soit le gouvernement qui a pris la décision finale.

M. Willard: C'est exact.

M. McQuaid: L'Auditeur général fait observer que le chèque a été émis le 26 avril, mais n'a pas été mis à la poste avant le 29 mai. Y a-t-il quelques raisons pour expliquer l'intervalle entre ces deux dates c'est-à-dire pourquoi ce chèque a été émis et non envoyé par la suite?

M. Willard: Je ne sais pas pourquoi. Le Conseil du Trésor devait voir à ce que le chèque soit envoyé.

Le président: Monsieur Long, pourquoi avez-vous fait cette observation?

M. Long: Monsieur le président, la raison pour laquelle ce chèque a été émis le 26 avril, c'est que ce jour était bien près de la date limite au-delà de laquelle il n'aurait pas pu être émis. Je ne vois pas pourquoi je ferais des commentaires sur le fait que ce chèque a été retenu jusqu'au 29 mai. Le fait est qu'il a été en effet retenu jusqu'au 29 mai.

Le président: Monsieur McQuaid.

M. McQuaid: Si je comprends bien, monsieur le président, ce n'est pas la responsabilité des... Évidemment le Dr. Willard n'est pas la personne que nous devrions questionner en ce qui a trait à une dépense de ce genre. Nous devrions poser la question à quelqu'un du Conseil du Trésor. J'aimerais savoir tout d'abord pourquoi il y a eu délai dans l'envoi de ce chèque et je serai porté à croire que la clôture de l'année financière aurait quelque chose à faire dans ce cas je me demande si l'on essaie de couvrir quelque chose.